

**SPÉCIAL ÉLECTIONS CANTONALES
20 ET 27 MARS 2011**

A QUOI SERT LE DÉPARTEMENT ?



C'est le Consulat, en 1800, qui a créé la notion de Conseil général, institution en charge de l'administration des départements, lesquels étaient apparus dès 1790, sous la Révolution, mais n'ont reçu le statut de collectivités territoriales qu'en 1871. Au sens strict, le Conseil général, constitué de l'ensemble des conseillers généraux élus, constitue désormais l'assemblée délibérante du département. C'est néanmoins seulement depuis la première loi de décentralisation en 1982 que le pouvoir exécutif à l'échelon départemental a été transféré du Préfet au Président du Conseil général, lequel prépare et met en œuvre le budget de la collectivité et les délibérations du conseil.

Depuis cette première phase de décentralisation, les compétences transférées aux départements n'ont fait que s'accroître. L'acte II de la décentralisation en 2004 a notamment confié aux départements les compétences principales dans le domaine de l'action sociale, avec en particulier (à partir de 2005) la gestion du RMI, mais aussi en matière d'infrastructures routières et d'éducation (avec en particulier la prise en charge de la construction et du fonctionnement des collèges, puis la gestion des personnels techniques qui y travaillent).

Une action sociale prépondérante

Désormais, le principal poste de dépenses pour un département est lié aux dispositifs de solidarité et aux politiques sanitaires et sociales. Ainsi, près de la moitié du budget total du Conseil général des Bouches-du-

Rhône (qui s'élevait, pour l'année 2010, à 2,3 milliards d'euros), dont plus de 60 % de ses dépenses de fonctionnement, est affecté à ce type de prestations sociales : aides à l'insertion (RSA), aides aux personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, agrément des assistantes maternelles, prévention sanitaire, mais aussi politique de la ville et aides à la réhabilitation de logements locatifs sociaux ou à l'accession à la propriété. Ce poste budgétaire est particulièrement lourd pour un département comme les Bouches-du-Rhône qui comptait fin 2009 plus de 60 000 allocataires du RSA (revenu de solidarité active) avec environ 500 nouveaux dossiers chaque mois, et plus de 30 000 personnes âgées titulaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

La gestion des routes départementales

Un poste important pour le département, tant en fonctionnement qu'en investissement concerne les infrastructures de transport avec, en particulier, la gestion, l'exploitation et l'entretien de plus de 3 100 km de routes départementales (dont 358 km d'anciennes routes nationales transférées par l'État en 2007) et d'environ 2 200 ouvrages d'art tels que ponts ou tunnels. Mais ceci concerne aussi la gestion des transports interurbains (les fameux Cartreize), de certains tronçons de voies ferrées et même de 8 ports de pêche et de commerce (par exemple à Cassis et La Ciotat).

Des collèges aux musées...

Le département joue aussi un rôle majeur en matière éducative puisqu'il est propriétaire de 135 collèges publics construits ou réhabilités par ses soins et dont il est responsable de la gestion, de l'entretien et de l'équipement. L'affectation des élèves et la gestion du personnel enseignant restent de la responsabilité de l'État, mais c'est désormais le Conseil général qui recrute et gère tout le personnel technique et de service. Dans le domaine culturel, il est également responsable des bibliothèques centrales de prêt ainsi que des archives et de musées départementaux dont le Museon Arlaten ou le Musée de l'Arles antique.

Des aides financières multiples

Dans le domaine économique, le Conseil général apporte un appui financier à la création d'entreprises, à la reconversion de sites industriels ou au développement de pôles économiques et logistiques, mais aussi à certains grands projets structurants tels qu'Euroméditerranée, ITER ou le Grand port maritime de Marseille. Il apporte en particulier de nombreuses aides aux communes et à leurs regroupements pour la réalisation de travaux de proximité (voiries, réfection d'écoles, entretien de berges, etc.) ou d'équipements d'intérêt public tels que tramway, crèches, bibliothèques, etc.

Du monde associatif à la protection de l'environnement

Le mouvement associatif, lorsqu'il contribue à favoriser l'intégration et le lien

suite page 2

LE RÔLE DU DÉPARTEMENT

suite de la première page

social, est aussi soutenu par le Conseil Général au travers de subventions annuelles qui facilitent son développement. De même, le département s'investit dans un certain nombre d'actions en faveur de l'accès des jeunes aux loisirs et à la pratique sportive. Citons enfin, mais la liste n'est évidemment pas exhaustive, des actions dans le domaine de la gestion des secours (avec le pilotage des pompiers du SDIS, le Service départemental d'incendie et de secours) ou encore de la protection de l'environnement, notamment via la gestion d'une

trentaine de domaines départementaux couvrant plus de 16 000 ha d'espaces naturels parmi lesquels le parc de Saint-Pons à Gemenos ou la forêt de Fontblanche à cheval sur Roquefort-La Bedoule et Ceyreste, mais aussi l'île verte à La Ciotat.

On le voit, l'action du Conseil général a des répercussions immédiates dans notre vie quotidienne et touche à quasiment tous les domaines de la vie publique locale... ■

MARC VINCENT



CARNOUX-CASSIS

UNE PISCINE OÙ LES ASSOCIATIONS NE SONT PAS LES BIENVENUS ?

Tout devait être facilité par cette nouvelle piscine à Cassis, construite par MPM et dont la gestion a été déléguée au privé. Sauf que le contrat qui a été proposé au club de natation de Carnoux s'est avéré inacceptable, l'apprentissage, le perfectionnement et l'aquagym étant réservés à la société gestionnaire. Seule aurait pu être prise en charge la compétition, mais il faut bien se former au préalable !

Avec la nouvelle piscine, le prix a flambé. Il a été multiplié par six par rapport à Carpiagne ! 90 €/par trimestre pour 1 heure hebdomadaire contre 90 €/an pour 2 heures... A quoi sert donc une association si ceux qui fréquentent la piscine peuvent avoir les mêmes tarifs individuels ? Résultat : le club n'a plus qu'à reprendre le chemin de Carpiagne pour l'année prochaine et renoncer à cette belle piscine toute neuve. Comment ne pas être amers pour ces responsables qui, depuis 1973, ont permis à des générations d'enfants, de jeunes, d'adultes de découvrir la natation et de se régaler dans la piscine ? ■

C.T.



Une aide substantielle pour les communes...

Bien rares sont désormais les investissements des communes qui ne soient pas peu ou prou co-financés par le Conseil général, et la ville de Carnoux a pour sa part très largement bénéficié de cette manne financière au cours des dernières années comme en témoignent les nombreux panneaux à fond bleu qui fleurissent le long de nos rues : médiathèque, changement des fenêtres et des volets de l'école Frédéric Mistral, mise en souterrain du réseau d'éclairage public, etc.



Pour la plupart de ces réalisations, le Conseil général apporte une part non négligeable du financement, même si la commune a tendance à s'approprier ces réalisations en oubliant parfois un peu vite qui les a financées...

CANTONALES : UN MODE DE

Le renouvellement des conseillers généraux se fait au scrutin majoritaire uninominal direct à deux tours, comme pour les élections présidentielle et législative, la circonscription électorale étant le canton. Un candidat est élu au premier tour s'il a obtenu la majorité des suffrages exprimés et au moins 25 % des inscrits. Peuvent se maintenir au second tour les deux candidats arrivés en tête, ainsi que tout candidat ayant obtenu au premier tour au moins 12,5 % des inscrits. Cette dernière disposition sera appliquée pour la première fois en 2011, la barre pour se maintenir au deuxième tour étant jusqu'alors de 10 % des inscrits. Cette modification correspond à une volonté affichée du gouvernement de voir disparaître les triangulaires et de renforcer la bipolarisation de la vie politique française.

Le Conseil général est renouvelé par moitié en principe tous les trois ans, les dernières élections cantonales ayant eu lieu en 2008. Ce calendrier est néanmoins modifié par la réforme territoriale adoptée le 16 décembre 2010, qui prévoit que les conseillers territoriaux remplaceront en 2014 les conseillers généraux et régionaux. Les prochaines élections cantonales, prévues les 20 et 27 mars prochains, devraient donc être les dernières du genre et le mandat des élus sera réduit à 3 ans au lieu de 6 pour ceux élus en 2008.

Sur les 57 cantons que comptent les Bouches-



SCRUTIN ÉVOLUTIF...

du-Rhône, 29 seront renouvelés en mars 2011, dont le canton d'Aubagne-Est, créé de toutes pièces en 2003 pour des raisons électoralistes et qui englobe une partie de la commune d'Aubagne, ainsi que Carnoux, Cassis, Gemenos, Cuges - Les Pins et Roquefort - La Bedoule. Le conseiller général sortant est Roland Giberti, maire Nouveau Centre de Gemenos, élu en 2004 avec moins de 46 % des suffrages exprimés, à la faveur d'une triangulaire avec le Parti Socialiste et le Front National. Le taux d'abstention avait frôlé la barre des 33 % au second tour.

A ce jour, la Gauche est majoritaire au Conseil général des Bouches-du-Rhône avec 41 élus contre 13 rattachés à l'UMP. Depuis 1998 le président de l'exécutif est Jean-Noël Guérini, élu au Conseil général sans discontinuer depuis 1982. ■

Le Cercle Progressiste Carnussein a invité Bernard VIALETES, Professeur à la Timone

L'hôpital public menacé ? tel était le titre de la conférence de Bernard Vialettes, professeur de diabétologie et chef du service de nutrition à l'hôpital de la Timone à Marseille, à l'invitation du Cercle Progressiste Carnussein ce 31 janvier dans la salle Tony Garnier à Carnoux.

Une bonne cinquantaine de Carnussiens, mais aussi nombre d'habitants venus des communes voisines ont ainsi pu écouter le professeur Vialettes nous détailler l'évolution de l'hôpital public et plus précisément des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) depuis leur création en 1958 jusqu'à aujourd'hui. Les CHU constituent non seulement des centres de soins, mais aussi des lieux d'enseignement et de recherche. Les médecins qui, initialement n'exerçaient à l'hôpital que le matin y sont désormais à temps plein hospitaliers, chercheurs et enseignants. Une forte interface s'est mise en place avec l'Université (facultés de médecine) et les organismes de recherche, Inserm ou CNRS.

Jusqu'à la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoire, dite loi Bachelot, adoptée en 2009), la direction des CHU était sous la triple responsabilité d'un exécutif (le directeur général, chargé de la gestion administrative et financière), d'un organe délibératif (souvent présidé par le maire et constitué de représentants élus de l'hôpital) et du pouvoir médical, tandis que le doyen de la faculté de médecine influait sur le recrutement des médecins. Ce mode de gouvernance garantissait une certaine égalité de légitimité, mais entraînait des difficultés de cohabitation et favorisait le mandarinat. Le financement n'était pas transparent et, par déni des contraintes économiques, on a parfois assisté à une explosion des coûts.

Avant 1983, le financement des CHU était fixé sur le prix de journée du patient, quels que soient le type d'intervention et la pathologie. Entre 1983 et 2004 les hôpitaux reçoivent un budget global, qui fige le système et bride les progressions. En 2004 tous les hôpitaux passent sous le régime de la tarification à l'acte, la fameuse T2A. Le coût de chaque activité de soins est évalué par groupe homogène de malades et l'hôpital doit justifier chacun de ses actes selon une codification. L'exercice est facile pour une radio mais impossible lorsqu'il s'agit d'évaluer le temps passé par un médecin, une infirmière, ou une aide soignante pour rassurer des patients angoissés après l'annonce d'un diagnostic. Comment codifier de l'humain ?

Aujourd'hui, 90 % du budget d'un CHU dépend de la T2A (qui est versée après coup, en fonction de l'activité écoulee) et 10 % seulement couvre les autres missions dont la recherche. Ce système offre davantage de lisibilité et facilite le contrôle des coûts, mais présente de nombreuses limites voire effets pervers : inégalité dans l'accès aux soins suivant la reconnaissance ou pas de la maladie,

inflation des actes médicaux au détriment de l'équilibre des comptes sociaux...

Une autre réforme importante dans la loi HPST concerne la mise en place des 26 Agences régionales de santé (ARS). Ces organismes publics d'état ont pour mission d'améliorer l'offre de soins en maîtrisant les coûts et en optimisant l'organisation

territoriale de la santé. Le directeur de l'ARS, nommé par le ministère de la santé, nomme à son tour le directeur du CHU. Ce dernier, qui n'est pas un médecin mais un gestionnaire, choisit les chefs de pôles. Un pôle de CHU regroupe désormais plusieurs services, avec une mise en commun du matériel et des personnels qui favorise les liens trans-disciplinaires mais souvent au détriment de la cohérence médicale et de la cohésion des équipes qui tendent à perdre leur spécialisation. Dans cette nouvelle optique, un CHU est de plus en plus géré comme le serait une plateforme d'aéroport... A l'inverse, Bernard Vialettes cite en exemple l'Institut Paoli-Calmettes, établissement privé à but non lucratif, qui est dirigé par un médecin et un administratif.

Actuellement, l'hôpital public coûte environ 20 % plus cher que le privé, mais cette comparaison est fallacieuse car les missions assurées ne sont pas identiques. Le public doit assurer la

permanence des soins, ce qui n'est pas le cas du privé. Par ailleurs les coûts des cliniques privées n'incorporent pas les dépassements d'honoraires ni les analyses médicales qui se font en dehors de la clinique. Le privé développe le traitement de maladies bien prises en charge alors que l'hôpital public doit assurer les soins de toutes les pathologies. Parmi celles-ci les maladies orphelines, qui nécessitent parfois des équipements lourds, auront du mal à être rentables, selon des critères purement financiers.

Pour arriver à tendre vers l'équilibre financier, deux variables d'ajustement seront utilisées. D'abord les quotas: si à partir du mois d'octobre le nombre d'interventions correspondant au quota a été atteint, il faudra attendre le mois de janvier suivant ! L'autre technique est la suppression de 15 000 postes, avec une pénurie de personnels déjà avérée ! La convergence tarifaire entre le privé et le public devrait se faire en 2018. Cette convergence concernera aussi les missions, le privé devant prendre en charge des tâches du service public tel que l'enseignement, avec un risque réel qu'il en profite pour drainer à son profit les étudiants les plus prometteurs dans les spécialités qui rapportent le plus.

Les inquiétudes pour l'avenir de l'hôpital public sont donc bien réelles : suppression de postes, précarisation des statuts, désertification de certaines spécialités, compétition entre services, transfert au privé de la recherche et de la formation continue etc. Ne va-t-on pas ainsi vers un hôpital public vendu à la découpe au privé et redevenu l'hôpital des pauvres, l'ancien hospice d'avant 1958 ? ■

CÉCILE TONNELLE



Les inquiétudes pour l'avenir de l'hôpital public sont bien réelles

PAROLES D'ÉLUS

GUY HELIN, CONSEILLER MUNICIPAL DE GAUCHE



Certains se voyaient déjà en haut de l'affiche en L2 (deuxième division). Après trois années de rêve, voici sonner le temps, du dépôt de bilan et de la liquidation judiciaire, liquidation du club que de nombreux carnussiens ont construit, année après année.

A la belle époque, celle de l'ASC -Foot, on ne jouait pas en national, tout juste quelques divisions en dessous, DHR-DH. Le SOCC n'existait pas et toute la jeunesse carnussienne connaissait la section foot de l'ASC et ses entraîneurs dont beaucoup de parents bénévoles. On comptait alors plus de 120 licenciés, des plus jeunes au plus âgés. La section foot, avec, à sa tête un Président connu de tous, était ouverte et accessible à la jeunesse de tous rangs.

En quelques années, pour le plaisir de quelques uns aujourd'hui invisibles, le rêve se brise et les efforts des anciens -ceux qui n'avaient pas la grosse tête- sont réduits à néant. Personne n'a osé tirer la sonnette d'alarme devant les difficultés rencontrées chaque saison pour mettre sur pied un budget digne d'une équipe professionnelle. Côté Municipalité, depuis de nombreuses années, tout a été fait pour satisfaire les dirigeants du Club. Chaque montée de division a été accompagnée d'un lot de travaux conséquents dans l'enceinte du stade. Plus de 5 millions d'€ ont été investis en 10 ans pour le mettre aux normes exigées par la Fédération. Conséquence : une jeunesse privée de terrain à Carnoux, durant une année ; un terrain rendu impraticable par les travaux de construction de la tribune. 500.000 € seront encore nécessaires pour que ce terrain accueille à nouveau nos jeunes footballeurs. Aujourd'hui, Carnoux possède un complexe performant, aux normes de la CFA (la division en dessous de la «national») et une tribune de 500 places. Cette tribune risque de rester désespérément vide, en attendant que se bâtissent les nouvelles bases d'un futur Club qui saura, espérons-le, tenir compte de cette triste expérience !

INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

FAUT-IL SUIVRE LE MODÈLE ALLEMAND ?

Pour poursuivre notre réflexion sur l'attrait de nos dirigeants sur le modèle social et économique allemand, il semble éclairant d'examiner un indicateur important que constitue l'emploi des jeunes. La question de l'emploi est cruciale pour toute société et celle des jeunes plus particulièrement. Comment peut-on se satisfaire en France d'un taux d'insertion professionnelle des jeunes aussi faible ? Quelles réponses proposer ?

La France souffre d'un mal chronique en matière d'insertion professionnelle des jeunes, qualifiés ou non, issus des écoles, des centres de formation, des universités ou d'autres parcours. Des arguments sont souvent fournis qui concernent le décalage entre d'une part les certifications ou les qualifications et d'autre part les emplois potentiels : absence d'expérience, études trop

théoriques, choix de formations attractives mais insuffisance de débouchés locaux, faible mobilité....

Cependant, l'étude de l'insertion professionnelle des diplômés professionnels (du CAP au diplôme d'ingénieur) révèle d'abord que l'offre de travail demeure faible, hormis pour certains services (santé, services à la personne, commerce) et pour certains emplois de technicien ou d'ingénieur. Aux emplois stables se substituent des emplois précaires, des stages, l'intérim avec ses aléas. Le nombre de diplômés de tous niveaux qui s'expatrient témoigne de cette difficulté à travailler en France. Notre pays forme de bons éléments qui font le bonheur des entreprises étrangères, en Europe d'abord et dans le monde.

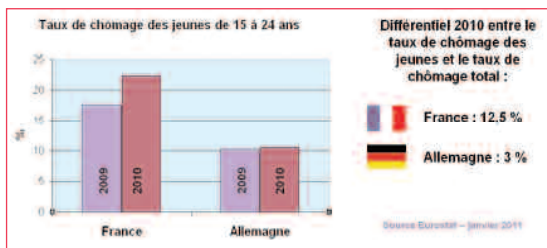
Quelles peuvent être les causes de ce déficit ?

Le mal chronique dont souffre la France est d'abord celui de son industrie. C'est par ce prisme qu'il convient aussi d'appréhender la question de la création d'emplois, au risque de transformer notre pays en une réserve mono-industrielle axée sur le seul tourisme, domaine où notre balance commerciale est largement positive. L'exemple récent de pays qui ont exclusivement privilégié cette voie, avec pour corollaire le sacrifice de générations jeunes de diplômés (dont de nombreux jeunes diplômés supérieurs qui sont au chômage ou sous-employés) doit nous faire réfléchir !

L'Allemagne a su rebondir après la réunification, adapter, développer et renforcer son industrie, particulièrement le secteur de la création des machines outils, domaine où elle reste très en pointe. Même quand certaines productions sont réalisées à l'étranger, l'Allemagne conserve la maîtrise de la conception comme de la réalisation des machines outils et ainsi conserve un secteur riche en emplois pour les jeunes issus des formations internes ou externes.

Une autre voie est celle de l'accompagnement professionnel des personnels des entreprises. L'Allemagne possède une tradition de formation intégrée (*Realschule*) qui accueille de très jeunes élèves

(11 ou 12 ans) en formation, ce qui constitue néanmoins une orientation très précoce faisant l'impasse sur une formation générale obligatoire comme c'est le cas en France.



Par ailleurs, elle valorise l'expérience et favorise la promotion par la mise en place de formations continues performantes auxquelles peuvent prétendre les personnels de tous âges et de tous niveaux. Ce modèle d'intégration, que les lycées professionnels comme les centres de formation d'apprentis (CFA) ou les licences professionnelles proposent en formation initiale, est moins développé en France qu'outre Rhin dans le cadre de la formation continue. En effet, on privilégie ici à l'investissement dans une formation continue de qualité et qualifiante (autour de 2% de la masse salariale selon la taille des entreprises) l'allègement de la charge financière consacrée à la rémunération des personnels diplômés et qualifiés pour recourir à des agents à moindre coût, à de l'intérim, voire à des contrats à temps partiels. La gestion des ressources humaines sur le court terme prévaut sur l'investissement sur le long terme. C'est notamment cette logique du profit immédiat qui fragilise l'emploi.

Une société qui se porte bien est une société qui mise sur sa jeunesse, sa formation, sa qualification et les emplois qu'elle lui propose. La France se doit de relever ce défi. Ne désespérons pas la jeunesse, elle est l'avenir de notre nation ! ■

MAROILLER

Pourquoi adhérer ? Et bien, pour au moins une raison importante

Plus nous sommes d'adhérents, plus nous avons de poids auprès de la mairie de Carnoux, auprès de nos partenaires politiques, aux côtés de nos amis membres d'autres associations citoyennes, pour défendre plus efficacement nos idées.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :

Signature :

Recopiez ou découpez le bulletin ci-contre, libellez un chèque de 15 euros à l'ordre du Cercle Progressiste Carnussien, puis expédiez-le à l'adresse ci-contre.

Les statuts de l'association vous seront adressés sur simple demande.

Votre aide financière est essentielle pour éditer notre Lettre, notre Journal et organiser nos conférences et actions. Les dons sont possibles.

Le Cercle Progressiste Carnussien
30 avenue Maréchal Foch
13470 Carnoux en Pce

www.carnouxprogres.com
<http://carnouxprogres.wordpress.com>